L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 21 DECEMBRE 1861. — G. P. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, C. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN 21 DECEMBRE.

LE FEUILLETON.

☞ Nos lecteurs trouveront, comme hier, le Feuilleton à la dernière colonne de la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Marchands—Terre à sucre et à riz.

Par P. J. Spear, coin Girod et Levée, 1er district—Le contenu d'un magasin de vêtements, chaussures, bijouterie, etc [Succession James P. Maguire.]

Par H. Samory, 45 et 47, Vieille-Levée—Vêtements, chaussures, marchandises sèches, jouets d'enfants.

Par F. Fernandez, 114 coin St-Louis et Chartres—Marchandises sèches, chaussures, jouets, savon.

Par le Shérif—A 10 heures et demie A. M., sur les lieux—Fonds et installations d'un magasin d'habillements situé rue de la Vieille-Levée No 189 entre Ste-Anne et Madison, 2me District.

Complications.

Le fait que M. Adams, ministre des Etats-Unis à Londres, aurait demandé ses passeports en apprenant que la Reine avait lancé une proclamation pour prohiber l'exportation de la poudre et du salpêtre, nous confirme dans l'opinion que c'était un parti pris de la part du gouvernement de Washington de provoquer une rupture avec l'Angleterre. Il est probable que M. Adams n'aura fait qu'obéir à des instructions, qui lui auront été adressées par le cabinet, aussitôt qu'on a eu connaissance à Washington de l'affaire du *Trent*. L'approbation donnée par le secrétaire de la marine et par le Congrès à l'acte du capitaine Wilkes et le ton arrogant des journaux dévoués au gouvernement fédéral, engageaient à l'avance la politique du gouvernement pour le cas, évidemment prévu, d'une demande de satisfaction. Cependant, nous avions remarqué que M. Lincoln s'était abstenu, dans son message, de faire allusion à l'arrestation des envoyés du Sud. Mais cette réserve avait plutôt pour objet de laisser peser la responsabilité de l'acte sur son ministre de la marine, vis-à-vis du Congrès, que de se ménager un moyen de sortir d'embarras avec l'Angleterre.

Aujourd'hui, la position des Etats-Unis est parfaitement tranchée. Le cabinet et le Congrès ont endossé l'outrage fait au pavillon anglais et pris une position qui entraine forcément un refus aux demandes de l'Angleterre indiquée. Si la demande de ses passeports par M Adams se confirme, le général Scott, qui se trouve actuellement en Europe, aura eu parfaitement raison de considérer l'affaire du *Trent* comme une déclaration de guerre délibérée de la part des Etats Unis à l'Angleterre.

Cela étant ainsi on se demande dans quel but le gouvernement des Etats-Unis, pour lequel une guerre avec le Sud est déjà un fardeau fort lourd, a été provoquer, de gaieté de cœur, une autre guerre avec la première puissance maritime du globe, et si son intention est de soutenir les deux guerres à la fois? Il est assez difficile de raisonner juste sur les motifs qui ont pu inspirer la conduite d'une administration comme celle de M. Lincoln, car les hommes qui la composent semblent avoir pris plaisir à se mettre en dehors de toutes les règles du droit commun; et comme ils ont jusqu'à présent fait preuve du plus profond dédain pour les calculs politiques qui guident généralement les hommes d'état, on pourrait en conclure que leur arrogante présomption les a rendus sourds aux conseils de la plus vulgaire prudence.

Il y a, cependant, une explication assez plausible qui nous vient à l'esprit. Il est possible que Seward ait été informé par ses agents que le gouvernement anglais avait l'intention de reconnaître prochainement la Confédération du Sud et de contester la validité du blocus, et qu'assuré des dispositions hostiles du cabinet de St James et sentant une rupture inévitable, il ait voulu prendre les devants et rompre le premier en visière à l'Angleterre. La cause de la querelle actuelle se trouve ainsi toute personnelle à la Grande-Bretagne, tandis que cette puissance, en soulevant une difficulté à propos du blocus, pouvait se trouver appuyée par la France et par l'Espagne. En provoquant l'Angleterre sur un terrain particulier, le secrétaire d'état de Lincoln a compté sur son esprit d'intrigue pour sortir d'embarras vis-à-vis des autres puissances, fût-ce au prix de quelques concessions.

Ce n'était pas d'ailleurs le seul des embarras de sa politique extérieure. Il était appelé à se prononcer avant peu sur l'intervention européenne au Mexique. Allait-il courber la tête devant la force majeure ou devait-il braver ouvertement les trois puissances alliées? Des deux alternatives l'une était humiliante, l'autre était une folie. La guerre avec l'Angleterre servira d'excuse à Seward pour abandonner le Mexique. Quelques personnes pensent même qu'elle lui servira d'excuse pour proposer la paix aux Etats Confédérés, conformément au plan du *Herald*. Cette dernière supposition nous parait en contradiction formelle avec la nouvelle attitude que vient de prendre le gouvernement fédéral depuis l'ouverture du Congrès.

Si en effet, Lincoln avait eu l'intention de faire la paix avec le Sud pour tourner toutes ses forces contre son nouvel ennemi, il n'aurait pas soulevé la question de l'émancipation et de l'armement des esclaves pour attiser la haine des populations du Sud. On peut dire, il est vrai, qu'il y a au nord un parti assez fort qui est opposé à ces mesures radicales, et que ce parti appuyé par l'influence des principaux généraux, McClellan, Halleck et autres, peut trouver dans le nouveau danger qui menace le pays un levier assez puissant pour changer le courant de l'opinion publique, obtenir le renvoi de Cameron et des radicaux de la même nuance, et faire revenir le gouvernement à une politique plus modérée. Mais nous ne croyons pas que cette influence aille jusqu'à faire renoncer Lincoln à son projet de soumettre le Sud, à moins que des revers successifs ne fassent de la paix avec les Etats Confédérés une question de salut pour le Nord.

Nous n'attendons, donc, quant à présent, aucune proposition de paix de la part des Etats-Unis. La guerre que ceux-ci auront à soutenir contre la Grande Bretagne sera exclusivement maritime dans les premiers mois, car pendant l'hiver une campagne sur les frontières du Canada est impossible. L'Angleterre aura le temps d'armer ses milices dans ses possessions américaines et d'y envoyer des troupes en quantité suffisante pour repousser une invasion. Sur mer, il n'est pas douteux que la marine anglaise ne vienne facilement à bout des escadres de Lincoln, bien qu'un pareil résultat ne puisse entrer dans l'esprit des présomptueux yankees. Les navires fédéraux étant dispersés ou forcés de chercher un refuge dans les ports des Etats-Unis, le blocus des ports du Sud ne tardera pas à être levé, et, comme le dit le *Times* de Londres, il sera remplacé par le blocus des ports du Nord. Ce résultat en amènera bientôt un autre, ce sera l'abandon des points de la côte du Sud occupés par les fédéraux: l'Ile aux Vaisseaux, l'Ile Tybee, Port Royal et Hatteras. Le fort Pickens n'étant plus soutenu ni ravitaillé par la flotte serait bientôt forcé de capituler, et la forteresse Monroe elle même, en cas de blocus de la rade de Hampton, ne pourrait tenir plus d'un mois, car la garnison serait prise par la famine.

Le Sud étant à même de recevoir d'Europe les armes et les munitions de guerre qui lui manquent, pourrait pousser la guerre vigoureusement sur terre et affranchir le Kentucky et le Missouri de la présence des Yankees, car la chûte des forts Pickens et Monroe lui permettrait de porter 40,000 hommes de plus aux frontières.

Une autre conséquence de la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis serait la reconnaissance des Etats Confédérés par la première de ces puissances, et peut être la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive. La reconnaissance par le gouvernement anglais entraînerait la reconnaissance par la France et par l'Espagne, qui voudraient s'assurer les mêmes avantages commerciaux que la Grande Bretagne.

On comprend donc l'immense importance qu'aurait pour les Etats Confédérés le commencement des hostilités entre les anglais et les fédéraux. Aussi attendons-nous avec anxiété la nouvelle du premier coup de canon qui donnera le signal de la lutte, car une fois qu'elle sera engagée les événements marcheront vite. Jusque là, nous resterons dans le doute, car c'est surtout en politique qu'il est [illegible] "entre la coupe et les lèvres il y [illegible] politique a de ses mystères qui déjouent [illegible] par des dénouements inattendus les [illegible] qui paraissaient les plus claires.

CHOCOLAT, CONFISERIE. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. D. Lopez, 85 rue de Chartres. On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus fin en bonbons au chocolat, dragées, marrons glacés, nougats, etc. Il a reçu de la Havane dernièrement un envoi de cartouchages de luxe de la plus grande fraîcheur. Les prix de cet établissement sont des plus modérés.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Résolution du cabinet de Lincoln sur l'affaire Slidell et Mason.

Columbus, 20 décembre.—On a reçu ici la *Tribune* de Chicago. Il est venu hier au camp un visiteur sous pavillon parlementaire, il a dit que le cabinet de Lincoln en prévision des demandes de l'Angleterre, a résolu à l'unanimité de ne pas rendre Mason et Slidell.

Préparatifs des Fédéraux.

Les canonnières *Benton* et *Essex* qui étaient échouées au Cap Girardeau, sont arrivées à Cairo et on s'attend à un mouvement en avant des Fédéraux.

Bill sur les Banques.

Jackson, Miss, 20 décembre—La législature a passé le bill qui permet aux banques de recevoir les bons du trésor. Ces bons auront cours aussi pour le paiement des impôts, excepté la contribution de guerre.

(DEPECHES DE NUIT.)

Nouvelles du Nord via Richmond.
Abolition de l'esclavage dans le District de Columbia.
Loi sur les faillites.

Washington, 15—Le sénateur Wilson a donné avis qu'il introduirait demain un bill pour l'abolition de l'esclavage dans le District de Columbia et le remboursement aux propriétaires de la valeur de leurs esclaves. Un projet de loi général sur les faillites est soumis au Congrès.

Le gouvernement de Lincoln persiste à détenir MM. Mason et Slidell.

Washington, 18—Le gouvernement de Lincoln est décidé à maintenir la détention de MM. Masson et Slidell, et ne semble pas redouter la guerre avec la France et l'Angleterre. Le correspondant à Washington du *Times* de New-York, sous la date du 17 courant, écrit que les corps diplomatiques se préoccupent de la situation plus que les Lincolnistes.

Opinion publique au Canada.

Montréal, 16—Les nouvelles apportées par l'Europa ont créé ici une grande agitation, et une vive sympathie en faveur de l'Angleterre percé dans toutes les provinces relativement à l'affaire du TRENT.

De Toronto.

Toronto, 16 déc—Il règne ici une grande agitation, et, le gouvernement local est fortement approuvé dans sa conduite au sujet de l'affaire du *Trent*.

Richmond, 19 déc—Des dépêches, de Détroit, de Cleveland, de Baltimore, de Pittsburg, de Cincinnati, de Hartford, de Buffalo, de Chicago et de Milwaukie, toutes datées du 16 courant, rapportent que les citoyens de ces différentes villes se sont préparés à soutenir l'administration, et à résister aux demandes de l'Angleterre.

Washington, 16 déc.—M. Wallandingham a présenté des résolutions qui ont été rejetées, elles étaient ainsi conçues: "*Résolu*, que la chambre est d'opinion que le devoir du Président est de persévérer dans l'attitude qu'il a prise en approuvant et endossant l'acte du capitaine Walkes, en dépit des menaces de l'Angleterre, et que cette chambre s'engage à la soutenir et à lui fournir les moyens de maintenir la dignité et l'honneur national et d'appuyer la courageuse résistance du gouvernement du peuple des Etats Unis aux puissances étrangères.

Wallandingham a demandé la question préalable, mais la chambre a décidé par un vote de 109 contre 16 que la résolution proposée serait référée au comité des affaires étrangères—On est à Washington dans une grande inquiétude, à raison de la crainte où l'on y est que la prison qui renferme les prisonniers fédéraux n'ait été brûlée dans le grand incendie.

Richmond, 19—Le bruit court à Washington que le sénateur Polk, du Missouri, a passé aux Rebelles.

—Le *Times* de New York dit que ni Lincoln, ni aucun des membres de son Cabinet ne s'est encore prononcé définitivement pour l'approbation de l'arrestation de Mason et Slidell.

—Le *Times* ne prévoit pour le moment aucuns troubles—Le journal *Le World* considère que la guerre n'est pas très probable—La *Tribune* demande qu'on poursuive énergiquement la suppression de la rébellion et qu'on achève l'œuvre du blocus. Ce journal pense que la difficulté avec l'Angleterre conduira à une longue correspondance diplomatique. L'*Enquirer* de Philadelphie considère qu'un conflit avec l'Angleterre est une chose assez grave pour qu'on y réfléchisse avant de s'y engager.

Le *Ledger* insiste sur la nécessité de hâter la mise en état de défense du fleuve.

Les journaux du Nord rapportent que 240 prisonniers du fort Warren devaient partir de la forteresse Monroe le 17, pour être transportés au Sud et y être échangés.

La nouvelle annonçant que le ministre Adams avait demandé ses passeports, n'est qu'un bruit. Les journaux du Nord n'en font pas mention.

A New York on a retiré du marché tous les cafés et thés, ou on les offre en vente qu'à des prix énormes. L'annonce d'une suspension de paiements est prématurée.

De Richmond.

Charles J. Faulkner est arrivé ce matin, et le gouverneur Letcher, le maire de la ville et un grand concours de citoyens, sont allés, musique en tête, au devant de lui jusqu'à la gare du chemin de fer. On lui a fait escorte dans les rues de la ville, et une foule immense de dames et de citoyens l'ont salué au passage. Le nombreux cortège, escorté lui-même de tous les habitants de la ville, s'est dirigé vers l'Hotel de Ville, où le maire a reçu M. Faulkner, qui a prononcé une chaleureuse harangue, dans laquelle il a raconté son arrestation, sa captivité et sa position présente de "mis en liberté sur parole."

Parlant ensuite de sa propre situation et de celle des Etats-Unis, il a dit que si Lincoln revient sur l'attitude qu'il a prise au sujet de Mason et Slidell, la force de l'opinion abolitioniste l'écrasera. Que si au contraire, il maintient sa position prise, les Etats-Unis auront la guerre avec l'Angleterre. M. Faulkner a dit qu'il avait été le compagnon de captivité de MM. Mason et Slidell au fort Warren, et qu'ils n'avaient jamais cessé d'être calmes et sans inquiétude, persuadés qu'ils étaient que l'Angleterre vengerait sans hésiter l'insulte faite à son pavillon.

Le gouverneur Letcher a répondu par quelques paroles cordiales, disant que M. Faulkner était le bienvenu en Virginie.

La foule alors s'est dispersée.

L'*Enquirer* de ce matin rapporte, d'après le dire de passagers arrivés par le chemin Central hier soir, qu'une bataille a été livrée à Leesburg et que 400 Fédéraux ont été faits prisonniers.

Des passagers arrivés ce matin, de Frédérickburg, rapportent qu'un feu très vif a été entendu mardi, dans le voisinage. Le bruit venait du coté d'Alexandrie.—Il n'y a aucun rapport à ce sujet au bureau de l'adjudant-général.

Congrès.

Le Congrès a passé aujourd'hui et le président a approuvé un acte supplémentaire à l'acte autorisant l'émission de bons du Trésor et ordonnant la levée d'une taxe de guerre pour le rachat de ces bons; aussi un acte relatif aux moyens d'organiser le recrutement pour le service de l'armée provisoire.

Rien de nouveau des camps.

(Spécial au *Dispatch* de Richmond).

Norfolk, 19 déc.—Les journaux de New York du 18, sont arrivés ici. L'*Africa* a retardé son départ de plusieurs jours pour emporter la réponse de Lord Lyons aux dépêches du gouvernement anglais. Le messager de la Reine et le messager du ministre Adams, sont partis de Boston pour Washington, mardi. Des dépêches anglaises ont été envoyées en hâte à l'amiral de l'escadre de l'Amérique du Nord à la Havane.

—Le steamer confédéré *Sumter* a pris à la course le navire *Montgomery*, chargé à destination de Bath (Maine), et, après l'avoir soumis à une rançon de $20,000, lui a permis de continuer son chemin.

Le *Herald* de New York dit, que dans trois semaines il n'y aura pas une piastre de reste dans le trésor fédéral, et qu'on n'a pris aucune mesure pour le remplir.

Wall street [la rue Wall] est en pleine confusion. Une baisse considérable s'est déclarée, et les affaires de la ville sont dans une complète stagnation—Le *Herald* demande qu'on procède à l'enrôlement immédiat à majorité de tous les hommes en état de porter les armes.

Richmond, 20—La nouvelle est arrivée ici ce matin que deux régiments fédéraux ont été victimes d'une commune méprise, et qu'ils se sont tué et blessé réciproquement plusieurs centaines de soldats. Les confédérés arrivèrent au moment où on faisait retraite des deux côtés, et leur ont fait une soixantaine de prisonniers, qui vont être envoyés ici.

De Baton-Rouge.

Législature de la Louisiane.

Bâton-Rouge, 20 déc—Au Sénat, le bill de la Chambre pour venir en aide aux shérifs et aux collecteurs de taxes, a passé, et aussi le bill de la Chambre à l'effet de suspendre les poursuites judiciaires contre les personnes étant au service dans l'armée ou la marine des Etats Confédérés.

—Le bill de M. Gantt pour exempter de la saisie et vente les esclaves jusqu'à une certaine valeur, a été rejeté par 11 voix contre 10.

M. Laidlaw a présenté un bill pour un nouvel arpentage du *township* sur lequel est construite la Nouvelle-Orléans.

—A la chambre, le bill de suspension de poursuites judiciaires contre les personnes en service actif a également passé.

Les deux chambres ont adopté une résolution prononçant leur ajournement à partir de demain jusqu'au 6 janvier.

—Le bill du sénat allouant $2,500,000 pour la création d'une marine propre à repousser l'invasion, a été pris, a subi sa seconde lecture et a été déposé sur le bureau, sujet à l'appel.

M. Robinson a présenté un bill pour venir en aide aux planteurs sucriers, ou tout semblable à celui qui concerne les planteurs cotonniers.

Le bill de M. Tappan, relatif à la suspension des ventes sur saisies, appelé communément "loi de suspension" a passé par 49 voix contre 40.

Le substitut permet la vente sur saisie lorsque le prix de l'adjudication s'élève aux neuf dixièmes de l'estimation, avec explication que cette estimation devra être faite sur le pied de la valeur qu'avaient les propriétés au 1er juin 1860. La première et la seconde section ont été adoptées.

Dans sa séance du soir, la chambre a adopté, à la seconde lecture et sans amendements importans, toutes les sections du substitut de M. Tappan à la loi de suspension.

De Charleston.

Charleston, 20 déc.—Le *Courier* de ce matin publie une dépêche annonçant la mise hors de service d'une chaloupe canonnière de Lincoln bombardée près de Port Royal Ferry par l'artillerie de la Caroline du Nord. L'artillerie a aussi fait feu sur trois bateaux plats chargés de Lincolnistes, en a coulé un et a tué beaucoup de monde sur les deux autres. L'ennemi concentre en ce moment ses forces sur l'autre côté du ferry. Les Confédérés ont établi des mines sous le phare de Charleston et l'ont fait sauter.

THEATRE D'ORLEANS.— Demain, dimanche, les artistes réunis en société joueront *Paul le Corsaire*, drame émouvant en cinq actes, d'ALEXANDRE DUMAS. Le chant patriotique *Guerre aux Yankees*, dont les paroles ont été composées par le lieutenant-colonel GERARD, et la musique par le capitaine E. CHASSAIGNAC, sera chanté par M. GENIBREL, avec accompagnement à grand orchestre et pour cette fois seulement.

L'OPINION AU KENTUCKY.—Nous avons dit que le *Louisville Journal* s'était énergiquement prononcé contre le projet d'émancipation des esclaves de Lincoln et de Cameron. Un autre journal de la même ville, le *Democrat*, exprime son indignation dans les termes les plus violents. Il n'hésite pas à dire que le projet d'armer les noirs fera perdre à la cause de l'Union tous les Etats à esclaves. "Il faudrait, dit-il, une armée permanente de 200,000 hommes pour retenir le Kentucky dans l'Union, et encore les soldats seraient obligés de concourir à l'extermination des noirs. Si on les émancipe, il n'y a qu'une chose à faire d'eux, c'est de les faire disparaitre, de les anéantir complètement. Il faudra que ce soit une extermination sans merci et sauvage de toute la race. Il ne sera question ni d'humanité, ni de justice, ni de pitié. Ce sera la première loi naturelle—celle de la légitime défense—qui prévaudra."

Dans la législature du Kentucky M. Harney a présenté des résolutions pour protester contre l'intervention du gouvernement fédéral dans l'institution de l'esclavage. M. Wolfe a présenté d'autres résolutions, dans lesquelles, tout en reconnaissant le droit de confiscation sur les propriétés des rebelles, il déplore l'exercice de ce droit contre les citoyens qui n'ont pas commis d'actes de trahison, et il considère le fait d'armer les esclaves comme une atrocité qui répugne aux sentiments du Kentucky.

ESCARMOUCHE PRES DE BIRD'S POINT.—Une dépêche de Cairo du 11 décembre porte que deux compagnies d'infanterie et deux de cavalerie sont parties de Bird's Point pour aller reprendre deux Fédéraux enlevés près de Charleston par les hommes de Jeff Thompson, qu'ils ont atteint ceux-ci à Bertrand, les ont mis en déroute et leur ont fait 16 prisonniers, et ont pris des chevaux et des armes. D'après cette dépêche les Fédéraux n'ont eu qu'un tué.

LE TRAITEMENT DES CORSAIRES.—Une dépêche du Nord dit que le bruit court que le comité militaire de la Chambre est d'avis que les corsaires capturés par les navires fédéraux doivent être traités comme prisonniers de guerre.

LE NORD DU MISSOURI.—Un voyageur arrivant du nord du Missouri, nous apprend, dit l'*Avalanche*, que presque toute la population de cet Etat au nord de la rivière Missouri est en faveur du Sud et est déterminée à combattre le gouvernement de Lincoln. Les Fédéraux disent qu'il n'y a pas assez d'Unionistes dans l'Etat pour donner de l'intérêt à la lutte.

L'INTERVENTION AU MEXIQUE.—Les journaux du Nord contiennent les dépêches suivantes sur ce sujet; elles sont datées de Washington le 11 décembre.

Notre gouvernement a répondu à l'invitation de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne de se joindre à leur expédition contre le Mexique, en refusant d'y prendre part.

Le Président a refusé de transmettre au Congrès les communications adressées par les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Espagne au sujet de l'intervention armée dans les affaires du Mexique. Il considère inopportun de le faire dans les circonstances actuelles.

EXPEDITION NAVALE FRANÇAISE.—Nous avons déjà parlé des départs qui ont eu lieu à Brest et à Cherbourg pour le Mexique; le correspondant parisien de la *Gazette de l'Armée et de la Marine*, de Londres, lui écrit à la date du 1er novembre:

La plus grande activité a régné à Toulon pour les préparatifs de l'expédition destinée au Mexique, où on a pas envoyé moins de treize dépêches de Paris dans un seul jour. Tout a été poussé avec la plus grande activité par le préfet et les autorités maritimes. Les boulangers et les ouvriers militaires ont été envoyés en toute hâte, et le transport à vapeur l'*Aube* est chargé jusqu'à la ligne de flottaison d'hommes, de chevaux et d'artillerie. La force française de 3,000 hommes se compose de zouaves et de spahis, tirés d'Algérie, d'infanterie de marine, et de batteries d'artillerie rayée. La *Sèvre* doit prendre des provisions qu'on ne peut obtenir à Vera Cruz, et qui coûtent le poids de l'or à la Havane. L'escadre est partie le 11 novembre.

LES NAVIRES YANKEES.—Les deux navires yankees qui ont bombardé le fort McRee, étaient la frégate *Niagara* et la corvette *Richmond*. Voici comment un télégramme du Nord raconte l'affaire.

Une lettre particulière écrite à bord du *Richmond*, qui a pris part au combat au fort Pickens, et datée du 23 novembre, constate que les vaisseaux ont commencé à bombarder le fort McRee le 22, à 10 heures. Le signataire de la lettre dit qu'il venait de complimenter un chef de pièce sur la justesse de son tir, quand une bombe traversa les bordages, emporta la tête du chef de pièce et blessa six hommes. Cette bombe, en faisant explosion, souleva le bâtiment hors de l'eau et le fit vaciller comme un homme ivre. Une autre bombe éclata à six pieds au-dessus de la ligne de flottaison et fit une forte voie d'eau, mais la pompe à vapeur maintint le navire à flot. Le feu continua toute la journée et fut repris le lendemain matin par l'ennemi, ce qui nous obligea à nous mettre hors de portée. La frégate *Niagara* continua son feu, mais, comme elle était hors de la barre, elle ne pouvait recevoir beaucoup d'avarie. Le fort Pickens a eu un homme tué et sept blessés. Le fort McRee est fort endommagé, mais nous ne pouvons le détruire avec nos canons simples qui ne peuvent lutter contre ses canons rayés. Le bombardement devait être renouvelé le lendemain 23, avec la résolution de vaincre ou d'être vaincus.

On connait le résultat. Le *Niagara* a dû, comme le *Richmond*, se mettre hors de portée, et le fort Pickens a abandonné la partie.

CHRONIQUE LOCALE.

Causes criminelles.—Le ministère public n'ayant pu trouver de témoins, a prononcé l'acquittement des personnes suivantes:

Wm Lockwood, Wm Deno et W. O. G. Donnell, accusés du meurtre accidentel de Wm Gill et d'une tentative de meurtre sur la personne de John Henry, au Volksfest, le 27 mai 1860. Wm Colson, sur qui pesait la même accusation, a été acquitté.

Wm Lockwood et Arthur Guérin, accusés d'avoir tué Geronimo Dimitry, le 28 mars 1857, dans le café de Petter, rue Victoire.

Michael Higgins, accusé d'avoir assassiné sa femme, Sarah Higgins, le 14 juin 1856, dans une maison de la rue Huitième.

Marie Marguerite Auguste, accusée d'avoir étranglé sa petite fille, le 15 janvier 1857, dans une maison de la rue Bourgogne.

Napoléon White, accusé d'avoir tué John Hogan, le 10 novembre 1857, à bord du bateau à vapeur *National*.

Jerry Casey, accusé d'avoir assassiné John Ryan, le 17 septembre 1859, dans un corridor de la rue Erato.

Jean Gros, accusé d'avoir assassiné sa maîtresse, Palmyre Elisabeth Fleytas, f. c. l., le 12 octobre 1857.

Edward L. Israel, accusé d'avoir tué George Rose dans un café, le 2[illegible] décembre 1859.

Jackson G. Lawrence, accusé d'avoir tué Louis Ditry, près l'encoignure de la rue Claiborne et de la Promenade Carondelet, le 24 avril 1860.

J. C. Weaver, accusé d'avoir violé Catherine E. Lahenny qui, dit-on, a reçu une somme forte somme pour s'en aller au Nord.

Meurtre sur le Fleuve.—Le corps de Mike Bowe, homme d'équipage du steamer W. M. Morrison, a été rapporté en cette ville hier soir sur le steamer Lafourche par son père. Le malheureux a été frappé au cœur d'un coup de poignard et tué instantanément, à bord du Morrison, à la suite d'une rixe entre lui et un autre homme d'équipage, pendant le voyage, à la hauteur de l'Eglise Rouge. Le meurtrier a été arrêté par le capitaine du bateau, et logé à la geôle de Bâton-Rouge.—Le coroner Beach tiendra l'enquête ce matin.

Incendie rue St-Pierre.—Hier, vers 5 heures et demie du soir, le feu s'est déclaré dans le grenier de la grande et belle maison de madame Bujac, rue St-Pierre, entre Chartres et Royale. Ce feu a sans aucun doute été mis par la main d'un incendiaire. Le grenier et le toit ont été dévorés par les flammes, et les étages inférieurs ont été noyés dans l'eau. Le dommage est estimé *grosso modo* à dix mille piastres.

Première Cour—John Barry, qui avait signé un cautionnement pour répondre de la comparution de Thomas Ford, accusé d'homicide, s'est présenté en cour et a demandé à livrer l'inculpé. Celui-ci a été retiré du work House où l'un des gardiens l'avait envoyé comme dangereux et a été incarcéré.

John Snyder a été condamné à quatre heures et James Wallace à deux heures de prison pour ne s'être point présentés comme témoins dans l'affaire John Delatte accusé d'abus de confiance.

Vino Peschier, h. c. l., accusé d'assaut et batterie, s'est déclaré coupable.

P. J. Welsh s'est reconnu coupable de voies de fait.

Jacob Brown et al., déclarés coupables d'avoir reçu des marchandises qu'ils savaient avoir été volées, ont interjeté appel à la Cour Suprême.

S. M. Deane a été déclaré coupable d'avoir mis un billet faux en circulation. C'est le onzième faux qu'il est jugé et condamné.

Frank Mark a été déclaré coupable d'avoir commis [illegible] Metter, avec des circonstances aggravantes.

Recorder Gastinel—S. Ayles, qui a volé, chez le Dr d'Aquin, des bijoux évalués à deux cents piastres; John Williams, qui a volé une pendule à Francis Carrara; John Lovet, qui a vendu [illegible] à Jean Lallande—ont été envoyés devant la Première Cour de District.

Adele Boussier, accusée d'avoir obtenu cinquante piastres de Corelli & Lobiano, à l'aide de faux prétextes a été renvoyée de la plainte.

Amélia Tallman est accusée d'avoir battu et voulu tuer Barrie Belmont.

Accident—Un lit a pris feu, hier matin, à trois heures, chez M. Langfield, rue Gravier, et un petit enfant a failli perdre la vie dans les flammes.

☞ Voir l'annonce de M. O. C. Morgan, qui offre à vendre du savon et des pétards.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 20 décembre.

Il ne s'est opéré de changement sur le marché que depuis un ou deux jours. Les nouvelles politiques et l'attente où l'on est de voir lever le blocus, ont empêché toute régularité dans les affaires.—La demande de coton et de tabac a augmenté. Le premier de ces articles a trouvé peu d'acheteurs et les détenteurs du second ont retiré leur stock.—Il est arrivé beaucoup de sucre et de mélasse, et la demande a été bonne à des prix plus faciles.—Le marché à la farine a été calme et fléchissant le marché aux grains a été calme et les provisions se détaillent lentement aux prix antérieurs.

Il a plu avant-hier et le temps est lourd et encore incertain aujourd'hui.

COTON—La demande a été meilleure, mais il y a eu peu d'offres aux prix courants. Nous n'avons aucune transaction à mentionner; la dernière annoncée a eu lieu à 11 cts le middling. Il s'est vendu, lundi, 100 balles sur habitation, à livrer ici, à 8¼ cts le middling, mardi 550 balles ont été vendues (à livrer plus tard) à 8 c., et 50 à 8¼; mercredi, 500 balles à 8, et jeudi 100 balles à 8¼ cts—en tout 1200 balles.

TABAC—3, 15 et 20 boucauts à —. Il y a plus de demande, mais les facteurs retirent leur stock. Nous cotons, pour référence seulement:

Factory Lugs	2½ @ 4
Planter's do	4 @ 5½
Feuille, inférieure à ordinaire	6 @ 7
Fair	7½ @ 8½
Fine	8½ @ 9½
Choix, heavy & light	11 @ 13

SUCRE — Fort approvisionnement et la demande étant arrêtée par l'interruption du transport par les chemins de fer, les détenteurs ont été obligés de faire de nouvelles concessions, au commencement de la semaine, et il s'est vendu beaucoup de sucre à la baisse. Les transactions ont atteint le chiffre de 11,000 boucauts: Prix à la clôture

Inférieur	1½ @ 2
Ordinaire à bon ordinaire	2½ @ 2¾
Fair à fully fair	2¾ @ 3½
Prime à choix	3½ @ 4½
Jaune clarifié	— @ 6½
Blanc clarifié	— @ 7½
Blanc séché au fourneau	9 @ 10

Il a été reçu dans la semaine 12,0[illegible] boucauts et 256 barils.

MELASSE—Bonne demande, fort approvisionnement et prix plus faciles. Les ventes de la semaine comprennent environ 22,000 barils et 5000 demi-barils. Prix à la clôture: 18 @ 19 cts la fermentée ordinaire à choix, 20 @ 21 la bonne qualité et le choix en baril, 21 @ 24 cts la fermentée en demi-baril, et 24 cts le prime. — Reçu dans la semaine, 24,353 barils.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 décembre 1861.

Arrivés durant la semaine, 70 bœufs de l'Ouest et 1,177 bœufs du Texas, 1,558 porcs, 66 chèvres, 1,034 moutons et 825 veaux. Le montant du stock vendu a été de 66 chèvres à $7 par tête, 99 bœufs de l'Ouest et 1,364 bœufs du Texas, 1,874 porcs, 316 moutons, 8,6 veaux. Le stock restant sur place, et à vendre est de 501 bœufs du Texas, 637 porcs, 771 moutons et 319 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	30 00 @ 40 00
" " 2de qualité, "	25 00 @ 30 00
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	40 00 @ 00 00
" " 2e "	25 00 @ 30 00
Porcs, 1re qualité, par 100 livres	10 00 @ 12 50
" 2de qualité, "	8 00 @ 10 00
Moutons 1re qualité, par tête	4 00 @ 5 00
do 2de qualité	— — @ 3 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	— 00 @ — 00
Veaux 1re qualité	9 00 @ 11 00

Décédé à Richmond, Virginie, le 12 courant, SAMUEL N. HITE, de cette ville, âgé de 60 ans. Ses amis et connaissances, ceux de sa famille et de son beau-frère F B. Vinot, sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement demain à midi.

Le corps est exposé rue Plauché, entre Esplanade et Kerlerec.

Clergé St Augustin. 21 déc

Service funèbre.

LUNDI prochain, 23 du courant, à 7 heures précises du matin, un service funèbre sera célébré à la Cathédrale Saint Louis, pour le repos de l'âme de feue CAROLINE MACARTY, née Davis. Les parents et amis de la famille et ceux de son époux sont invités de se rendre sans autre invitation. 20 déc

ATTENTION.

☞ Le shérif procédera aujourd'hui, à 10½ heures A. M., sur les lieux, à la vente à l'encan du fonds et de l'installation d'un magasin d'habillements situé rue de la Vieille Levée, No 189, entre Ste Anne et Madison, 2me District.

Malle étrangère semi-mensuelle de Costa.

Clôture, le 26 du courant, à 3 heures P. M.

LES lettres, par cette malle, pour le Mexique, les Indes Occidentales et l'Europe, seront reçues au Bureau des soussignés, rue de la Douane, No 16.
21 déc—au26 ANT. COSTA

Aux Volontaires français.

Le soussigné fabrique sur ordre des képis dans tous les genres ainsi que des vareuses d'ordonnance pour les Volontaires français. Les membres qui n'ont pas encore pu se procurer la vareuse au prix de $1 25 le képi.
SAMUEL DREYFUS,
No 146 Vieux Bassin,
21 déc—3 entre Toulouse et St Pierre.

Confiserie
M. A. SERRA, Confiseur,
Rue Bourgogne, 173.

Fera l'ouverture de son établissement dimanche 22 ce mois.

☞ Les marchandises de M. Serra sont toutes de la première fraîcheur, et fabriquées par M. Serra lui-même. 21 déc—8

Pétards! Savon en barre.

SAVON en barre, de la meilleure qualité. Pétards, de la marque "Gold Chop."
A vendre par C. C. MORGAN,
21déc Encoignure Nlle Levée et St Joseph.

Avis aux amateurs de Coqs de Bataille.

Le COQ-PIT ESPAGNOL situé à l'encoignure des rues St Claude et Kerlerec sera ouvert dimanche prochain, 22 du courant. Les batailles commenceront à 11 heures précises. Les amateurs y trouveront des liqueurs et des cigares de premier choix. 21 déc—1

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

14 décembre 1861.

A partir de dimanche, 15 du courant, des convois de passagers partiront de la Nouvelle-Orléans à 7 heures du matin et 5 heures de l'après-midi. Le convoi du matin se relie au Mississippi Central et celui de l'après-midi avec le Southern Road, pour Mobile.
20déc J. P. WILLIAMS, Surint. Genl.

Dépôt du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 20 déc. 1861.

NOUS recevrons le frêt qui pourrait être offert aujourd'hui (vendredi); il n'en sera pas reçu samedi. Lundi et mardi, il ne sera reçu que le frêt du gouvernement et celui pour lequel des ordres ont déjà été donnés. Mercredi, on recevra ce qui sera apporté au dépôt avant midi.
20déc—3f T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné aux Locataires des Bancs de la susdite Eglise, d'avoir à payer à mon bureau, No 20, Place St-Antoine, avant le LUNDI trente décembre courant, pour l'année 1862, le montant de leurs bancs aux mêmes prix de l'année 1861, et tout banc qui n'aura pas été retenu et payé le dit jour, sera selon l'usage, loué par le soussigné. ANT. DUBUC,
18 déc—au 30 Secrétaire.

Soieries à bon marché.

VENTE AU COMPTANT.

200 pièces TAFFETAS de Lyon, à 35 cents la yarde.
250 do TAFFETAS do quadrillé, à $1 la yarde.
60 pièces TAFFETAS de Lyon broché, à $1 25 la yarde.
1500 yardes POULT DE SOIE broderie, à $1 25.
125 robes de soie très riches à 2 jupes et volants, contenant 20 yardes d'étoffe dans chaque robe, valant de $40 à $50 chaque,

POUR

$16 et $18 la robe.

J. LEVOIS & Co,
16 déc—5 Encoignure Canal et Bourbon.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm. M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. S. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration de terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.
HENRY THOMAS JR.
A. S. GRISWOLD.
WM. M. GOODRICH.
MM. A. L. Abbott, Henry Gender ont également un intérêt dans la maison. 15 août—6m

GOMME ARABIQUE.—3 boucauts gomme arabique de première qualité, venant d'être reçus et à vendre par F. F. DUCONGE,
14 oct Rue de Chartres, No 30.

Marchandises sèches à bon marché.
THEO. DANZIGER,
228 & 230...Rue Royale...228 & 230
Encoignure St-Philippe.

OFFRENT en vente depuis LUNDI, 9 décembre, un grand assortiment de marchandises sèches, comprenant—
Soieries, Popelines, Merinos,
Cotons blancs et écrus,
Châles et Manteaux,
A des prix réduits.
500 yardes Popelines, à 25 cts la yarde. 12déc

Malle pour l'Etranger.

LE soussigné ayant été autorisé par le Gouverneur et le Maître de Poste, à expédier des lettres pour l'étranger, donne avis aux négociants que s'étant assuré de la possibilité de le faire d'une manière sûre et expéditive il est prêt à recevoir toutes les lettres qui lui seront confiées. La malle sera fermée samedi prochain 21 courant à 5 heures P. M. S. LE GARDEUR,
16 déc—6f rue Conti No 3.

Aux Pharmaciens et aux Teinturiers.

JE, soussigné vient de recevoir et vendrai, au plus bas prix du marché, un assortiment de médicaments et d'articles de teinturiers, tels que
Esprit de térébenthine,
Garance,
Fustic,
Crème de tartre,
Gomme,
Potasse bichromate,
Potasse chromate,
Indigo,
Alcool tartrique,
Lessive concentrée,
Grain de Chio,
Carbonate d'ammoniaque.
&c., &c., &c., &c. &c., &c.
F. FREDERICKSON, Pharmacien,
24déc—1m Encoign. Poydras et Baronne.

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 32,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
Sep—1m

ACIDE SULFURIQUE—Une demi-douzaine qualité supérieure, à vendre [illegible]
18déc [illegible] No 14, rue St Louis

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 22 décembre 1861.

PAUL LE CORSAIRE, drame en cinq actes, par Alexandre Dumas. — GUERRE AUX YANKEES, chant patriotique, paroles de M. le lieutenant-colonel Aristide Gérard, musique de M. le capitaine E. Chassaignac, chanté par M. Genibrel, avec accompagnement à grand orchestre, et pour cette fois seulement.
20 déc 2f

THEATRE DE L'OPERA.

SAMEDI, 21 décembre 1861.

Représentation extraordinaire, au profit des incendiés de Charleston,

LA DAME BLANCHE,

Opéra comique en 3 actes, de Boieldieu, avec grand orchestre et chœurs.

Mme Latournerie remplira le rôle d'Anna.

Guerre aux Yankees,

Chant des Confédérés avec orchestre et chœurs, paroles du Lieut. Col. A. Gérard, musique du Capt. A. CHASSAIGNAC, chanté par Mme Latournerie.

ACADEMIE DE MUSIQUE

RUE ST CHARLES.

SAMEDI, 21 Décembre.

Grande représentation à [illegible]

☞ Représentation le soir comme de coutume, AUJOURD'HUI, 21 décembre.

PANTECHNOPTOMON, tableau mouvant d'une série des événements les plus frappants [illegible] de la Liberté du Sud; incidents comiques, [illegible] faits historiques; la BATAILLE DE MANASSAS et la fameuse course des Yankees.

Grande représentation tous les SAMEDIS [illegible] et les jours de fête, y compris le jour de Noël, le 1er de l'an et le 9 janvier. Prix, 50 cents; enfants et domestiques (représentation de midi seulement) 25 cents.—Les portes s'ouvriront à 6 heures. La séance du soir et le spectacle commencera à 7 heures et demie.—Le contrôle s'ouvre à 9 heures du matin. Loges à louer dans le couloir des premières.

Concert au bénéfice des Volontaires Louisianais de l'armée du Missouri.

Sous le patronage des "Mounted Guards" de [illegible]
PAR LES ELEVES DE Mme MAC[illegible]
A l'Institut St-Charles, à Greenville, près de Carrollton,
LUNDI 23 DECEMBRE, à 7 heures du soir.
☞ Un train spécial partira de l'Institut pour la fin du concert.
☞ Prix du billet $1 19 déc—3

Bal de Noel

Un Grand Bal paré et masqué sera donné, à
Odd Fellows' Hall,
Le 24 décembre 1861,
Au profit des soldats malades à Columbus.

—DIRECTEURS—

Hon. J. T. Monroe, maire,	Gén. John L. Lewis,
Hon. L. Adams,	Col. L. E. Forstall,
Hon. Wm. Emerson,	Capt. George Clark, C. O.
Thomas Ashrew,	Capt. D. Manboy, S. Gregs,
Chas. T. Nash,	Capt. A. W. Bosworth, W. G.
Major J. R. Winnemore,	Capt. J. D. Dameron, C. O.
Capt. W. F. Hodgkins,	Hon. Webster Long,
Géo. Wm. E. Miles,	Hon. Louis Gentinel,
H. G. Stetson,	Capt. T. S. Williams.

Directeur du bal......Prof. J. Venne.

Prix du billet, $3—On peut s'en procurer en s'adressant dans les différents magasins de musique et au Prof Venne à Odd Fellows Hall.

Les billets d'invitation seront prêts et livrés lundi, 16 décembre, à Odd Fellows Hall. 16 déc—au 24

BAL PARÉ

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens au Masonic Hall, au profit du Marché gratuit,

SAMEDI soir, 21 décembre 1861.

DIRECTEURS

Fred A. Rasch, A. Sambola, A. C. Torrange, J. M. Bryant, L. Rouz, S. W. Hebrard, L. Saloun, J. Schmidt, J. Hoban, J. Hidon, C. Faber, E. C. Grégoire, P. Gual, J. Zander, F. Ledur, L. Uim, W. S. Dunant, F. E. C. Abadie, W. Reinerth, J. A. Fouilloley, A. R. Biais, A. Lacy.

Billet de Monsieur..........$1 00

☞ On peut s'en procurer en s'adressant à l'un des Directeurs.—Les dames sont priées de présenter leurs billets d'invitation à la porte. On peut avoir des billets d'invitation en s'adressant à M. G. W. Herbard, député du Contrôleur, à l'Hôtel de Ville.—Les propositions pour tenir la buvette et le restaurant, seront reçues jusqu'au mercredi, 18 du courant, dans la rue d'Orléans, No 32. 12déc—12, 16, au 21

Fêtes de Noel et du Jour de l'An.

Cartonnages! Cartonnages!!

Chocolat et Confiserie
DE D. LOPEZ,
85, rue de Chartres, 85.

ON trouvera dans cet établissement un grand lot de cartonnages de luxe, de la plus grande fraîcheur et du meilleur goût, arrivé tout dernièrement par une goëlette de la Havane.

Un grand assortiment de bonbons au chocolat au nombre desquels on remarquera les fameuses CROQUETTES DE RICHELIEU, faites sur une pâte de la première fois cette année, *chocolat à la crème*, la *liqueur*, etc., etc.

Un grand assortiment d'articles français tels que Marrons glacés, Nougats, &c., &c., &c., au nombre desquels les liqueurs miniature, etc, nouveautés, ainsi qu'un grand assortiment de bonbons assortis fabriqués dans la maison sous la direction spéciale de M. Lopez, le tout vendu à des prix *très modérés*

Ce n'est qu'un prix des plus grandes sacrifices qu'il a pu maintenir la réputation de la maison. Nota. Bonbons fondants à 25 et 50 cts la boîte.

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Baton Rouge, 6 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 13 de l'Acte No 182 approuvé le 18 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat pour l'Etat de la Louisiane de bons remboursables dans une valeur de seize mille piastres (ou moins) en vertu de l'Acte No 168, approuvé le 15 mars 1855.

☞ Toutes les propositions devront être adressées à "Au Trésorier, à Baton Rouge", et devront porter l'adresse "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat". Ces propositions seront ouvertes, par les deux officiers susdits, SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'adjudicataire ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par la voie des journaux, de nouvelles propositions.
[Signé] THOMAS O. MOORE.
Par le Gouverneur
7nov—6 jan F. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Changement de domicile—DE MEMPHIS, Tenn., A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Guérison de hernies par W. A. GLIDDON, fabricant de bandages.

UNE résidence de huit ans à Memphis, Tenn, lui permet de dire qu'il possède une ÉGALE, mais non SURPASSE dans cette spécialité—ainsi que le prouvent de nombreux certificats. Le métal de ses bandages est supérieur et n'est affecté ni par le temps ni par l'usage. Il fait sur commande des bandages de toute espèce, [illegible]
M. E. SALOMON,
(De la maison E. F. Hart & Co)
M. J. J. McKEEVER,
Président de la Cie de l'Express du Sud.
Le capt. LABORDA,
Des Etats Confédérés du steamer Ivy.
13déc—1m—vhr.

Ouvriers pâtissier et confiseur.

ON demande un ouvrier pâtissier et un ouvrier confiseur, à l'établissement de Gastinel, encoignure des rues Canal et Rampart. Se présenter de suite.

A LOUER, au mois ou à bail le haut de l'établissement de la confiserie, avec ou sans ameublement. 18 déc

A VENDRE,

UNE BOULANGERIE avec deux charrettes, ainsi que la clientèle.
S'adresser sur les lieux, No 84, rue Villeré, entre Conti et St Louis. 1[illegible] déc—8

J. R. Jaffray & Co,
7, St. MILDREDS COURT,
Londres, (Angleterre).

Agent:
M. J. V. DURAND, 8 Carondelet, au premier Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.
Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 87, Canal.
Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et ACIDE SULFURIQUE. 21nov—6m

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Rue St-Charles, No 22,
Nouvelle Orléans, 10 décembre 1861.

LE 9 du courant, à une assemblée des actionnaires, conformément à l'article VI de la Charte, ont été élus Directeurs pour l'année:
WILHELMUS BOGART,
ANTOINE CARRIERE,
JOHN THORNHILL,
SAML. P. DUNCAN,
PAUL QUEYROUZE.
10déc—14f GEO H. ROZET, Secrétaire.

Publication toute récente.

Une belle carte lithographiée de
LA CAROLINE DU SUD, de la GEORGIE et d'une partie de la FLORIDE.

Prix—Cinquante cents.

Une carte des côtes de la LOUISIANE, du MISSISSIPPI, de l'ALABAMA, en donnant les sondages, &c. Prix, $1 50.

Ces cartes sont faites d'après les relevés du gouvernement des Etats-Unis et sont les plus exactes qui aient jamais été publiées dans les Etats Confédérés.

☞ Il sera fait un fort escompte au commerce.

A vendre également un grand assortiment de cartes de la Virginie, de différents prix.
Au vendre par SOLLE & Co,
5 déc—1m Passage de la Bourse, No 61, Nlle Orléans

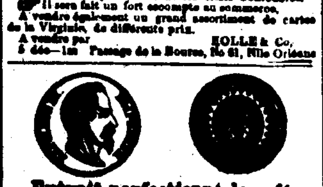

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, à obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. Schmidt & Ziegler, No 304, Vieille Levée.
LIENHARD & NORMAN,
Rue Toulouse, No 202, entre Tréme et Marais.
2nov—[illegible]

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne au café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié, est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.
Les fabricants sont MM. J. REISS & Co, (rue Robertson, No 197,) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées. 15 nov—1m

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques vin de Bordeaux, pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.
34 caisses huile à l'eau de vie. S'adresser à J. M. TUPERY, 130, rue Royale, 30 nov—1m de 8 à 3 heures.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Le).

FABRIQUE du fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera aussi accommodé, en paquets simple et en numéros assortis 5 à 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. M. LANE, Propriétaire.
20 nov—6m

CARTES du Mont-d'Or—[illegible] en magasin et à vendre par [illegible]
19 déc [illegible] rue St-Louis

LEGION FRANÇAISE.

—Ordre No 91—Nlle-Orléans, 21 décembre 1861—L'ordre des officiers, sous-officiers et caporaux n'aura pas lieu aujourd'hui.

Lundi prochain, 23 du courant, toute la Légion fera l'école de bataillon.—Appel à 3½ heures de l'après-midi.

La troisième compagnie de la Légion se réunira, lundi, après l'exercice, pour élire un capitaine en remplacement de M. F. G. Barrière, dont la démission a été acceptée, et de tout autre officier dont l'emploi serait vacant dans la dite compagnie.—L'élection sera présidée par le capitaine trésorier et le capitaine de la 4me compagnie.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT,
21déc Adjudant-Major.

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS — Cinquième et Septième Compagnies.—Les membres de ces Compagnies se réuniront en armes DIMANCHE 22 courant, à 10 heures précises du matin, à la caserne, encoignure Dumaine et Rempart, pour assister à la bénédiction des drapeaux.
Tous manquants sans motifs préalables seront rayés des contrôles. Les Capitaines des 5me et 7me,
A. CORNUEL,
21 déc—1f J. GIRARD.

Régiment des Volontaires Français—Deuxième Bataillon. Ecole de peloton qui avait lieu le samedi soir, est suspendue provisoirement. Le chef de bataillon,
21 déc—1f P. MILHAU.

Volontaires Français Indépendants.—Le Bataillon se réunira dimanche, 22 courant, à la caserne rue St-Pierre, 174, à dix heures et ½ précises du matin, pour assister à la bénédiction des Drapeaux. La grande tenue d'hiver est de rigueur; la tenue d'été facultative. La plus grande exactitude est ordonnée.—Les membres du Bataillon qui ne sont pas encore équipés complètement doivent se faire immédiatement, afin d'être prêts pour la cérémonie. Ceux qui ont des armes doivent venir armés.

Aujourd'hui, 21 courant, les capitaines devront remettre l'état numérique et exact de l'effectif de leurs compagnies.—Les listes devront être déposées chez le capitaine adjudant major, rue St. Pierre, 76, avant quatre heures du soir.
Par ordre du commandant M. Broguiet.
21déc—1 L'adjudant major F. LAMUR.

AVIS.

Aux Compagnies qui se sont séparées de la Légion Française.

Par ordre du Quartier Général de la Division, tous les membres qui se sont séparés de la Légion Française, sont convoqués pour se réunir aux endroits ci-dessous désignés pour procéder à de nouvelles élections d'officiers de Compagnies, soit de régulariser en présence des autorités compétentes celles déjà faites.

Les membres de l'ancienne 3e Compagnie se réuniront à 3 heures du soir rue Carondelet 11.

Ceux de l'ancienne 5e Compagnie se réuniront à 5 heures du soir rue Carondelet 23.

Ceux des Voltigeurs de la Lafayette se réuniront à 5 heures et demie du soir rue Carondelet 11.

Ceux de l'ancienne 1re Compagnie se réuniront à 6 heures du soir rue Carondelet 11.

Ceux de l'ancienne 2e Compagnie se réuniront à 6 heures du soir rue Carondelet 11.

Ceux de l'ancienne 4e Compagnie se réuniront à 4 heures du soir rue Carondelet 22.

Tous les membres se présenteront en grande tenue, avec ceinturons seuls et sans armes.
21déc—1 LES DELEGUES.

Tirailleurs d'Orléans — Seconde Compagnie—Ordre No 13—Les membres de cette Compagnie se réuniront à leur arsenal SAMEDI, 21 courant, à quatre heures précises, uniforme et équipement complets. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine H. Plasson.
21 déc 1 A. A. CLARET, Sergent Major.

Legion Española.— Orden especial No 5.—El lunes 23 del corriente, despues del ejercicio, la primera compañia pasara al cuartel, para proceder a la eleccion de un teniente, en reemplazo de Dn Miguel Estelo, dimisionario. El capitan Dn T. Avendaño y el teniente Dn R. Font, presidiran el acto.
El comandante P. AVENDAÑO
J. ULMA, ayudante. 21dec—2f

Reggimento dei Cacciatori Spagnuoli di N. Orleans.—LEGIONE GARIBALDI—La Compagnia prendera le armi lunedì, 23 dicembre, alle ore 2 ½ ... Armamento completo, senza falla. Per ordine del capitano ... P. MARINONI,
21 déc—1 Caporale Foriere.

Impôt de guerre des Etats Confédérés.

Avis aux Corporations, aux Négociants et autres contribuables.

Bureau du Collecteur en chef,
Nlle-Orléans 17 décembre 1861

L'HON. Secrétaire du Trésor a communiqué aujourd'hui les décisions suivantes:

L'acte du Congrès requiert que "l'argent à intérêt ou les "dettes", "argent placé ou les "sécurités" soient estimées et taxées tels qu'ils étaient le 1er octobre 1861, sans réduction et sans égard pour la dette des propriétaires ou détenteurs".

[illegible]

Par ordre du [illegible]
ROBT M LUSHER,
19déc—4f Collecteur en chef

Mme ROBERT,
17......rue de Chartres,......17
MODES ET NOUVEAUTES.

M et Mme LECOMTE, de retour à la Nlle-Orléans, informent les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, qu'ils sont prêts à recevoir toutes commandes concernant la lingerie et les modes en général.

A la veille de la NOEL et du premier de l'AN, Mme ROBERT vient de recevoir un assortiment de lingerie faites et à faire, articles tels que... [illegible]
16déc 17, rue de Chartres.

Demande de modiste.

ON demande une bonne modiste.
Mme TURNER.
19 déc—3f Rue Bourbon, No 110.

LA RUCHE.

LES membres fondateurs sont informés qu'une assemblée extraordinaire se tiendra SAMEDI prochain, 21 du courant, à 7 heures du soir à la salle de l'Institut, rue St Pierre, batisse Fontaine. L'effet de statuer sur l'affaire particulière de l'institution. Les membres présents formeront un quorum et les décisions prises auront force de droit.
17de [illegible] L. P. GUEUDET

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. Casadavant,
CHIRURGIEN DENTISTE,
107, rue Royale, en face l'Hôtel St Louis.

☞ Continue à exécuter avec succès toutes les opérations dans l'art du dentiste. 14 déc—1m

CONFISERIE DE L'OPERA.

Maison spéciale.

MM. JULES HIMBERT & P. NADEAU ont l'honneur d'annoncer à leur clientèle qu'ils offrent pour étrennes un grand assortiment de CARTONNAGES parisiens de la plus grande fraîcheur ainsi qu'un grand assortiment de BONBONS assortis à des prix modérés et tout ce qui concerne la pâtisserie parisienne.
17 déc—au 1

CONFISERIE DU SUD,
RUE DE LA VIEILLE LEVEE, 93

ERNEST TURPIN, Confiseur, offre de vendre en GROS et en DETAIL, à des prix modérés, un grand assortiment de

Confiserie

qu'il fabrique journellement et qu'il se recommande par sa bonne qualité et sa fraîcheur. Son assortiment se compose principalement de DRAGÉES (par excellence, surfines, fines et commune) PRALINES à la vanille, et autres parfums, PASTILLES de gomme et autres qualités, FONDANTS, FRUITS glacés et cristallisés, CANDIS à la crème, CANDIS parfumés, SUCRES de pommes, SUCRES d'orge, GELEES et MARMELADES de fruits divers, CONFITURES de pêches, figues, coings &c &c.

Cartonnages,

Un assortiment de cartonnages, sacs, poches, cornets, divers; rubans, papier couleurs, comiques.

Aussi:

Jus de fruits; VANILLES, Essences, parfums, Carmin, Bleu d'écaille, et couleurs végétales pour l'usage des confiseurs.

SUCRES BLANCS, en gros et en détail,
SIROPS pour les familles et les cafés.
16 déc—au 2 janv

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT,

SOIXANTE-SEIZE MILLE cigares des marques les plus recherchées, telles que—

10,000 Londres Cabanas,	10,000 Toreno,
10,000 Imperiales Cabanas,	2,700 Regalia Britanica
10,700 Ingenuidad,	1,700 Torquis,
2,300 Cervantes,	800 Conchitas,
9,800 Intimidad,	10,000 Bravas Intimidad

O. A. BELOT, offre en vente, 200,000 cigares confédérés.
S'adresser rues Claiborne et Ste-Anne. 5 déc—1m

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 3301, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente huit cents, No 3307, tous deux datés du 26 juin 1861 et payables à l'ordre de S. G. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 26 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à S. G. Cole, Ville de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.
INGRAM & KEITH,
Pour S. G. Cole.
Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. 2déc—2 m—t1 jours

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—16 demi dito Sauternes, à vendre au prix modéré, pour clore une facture—Egalement bouchons à vendre. J. F. CLAY,
23 nov—1m rue Royale, No 52.

A VENDRE PAR P. PRATS & CO, No 39, Commercial Place—

5400	Regalia Cinto de Brion.
2700	Canadores de Perlita do.
2200	Regalia del Rey Cabarga.
2700	Bravas Uriarte.
7500	Londres chicos do.
5100	Regalia Britanica Luzon.
4500	Rico Conservadores Meridiana.
3000	Regalia Britanica.
5000	Regalia de Esportero, Walter Scott, Flor.
7000	do do do
2700	Canadores Flor de Morales.
3000	Londres Cabanas.
3000	Consultas Segunda.

50,000 Cigares. 30nov—1f

COMPAGNIE DE
Fabrique de cuir de la Confédération.

LE 28 novembre, les actionnaires se sont réunis et ont élu les directeurs suivants:
William Henderson,
Harrison Deane,
Wm H. Letchford,
David Taylor,
E. T. Parker.
Lundi, 2 du courant, les Directeurs ont élu les officiers suivants:
Wm Henderson, président,
Mark Walton, secrétaire et trésorier,
Jonathan D. Knox, surintendant.
Nlle-Orléans, 4 décembre 1861. 5 déc—1m

1200 carottes Tabac Perrique, de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St Jacques,
A vendre par E. BOURGEOIS,
16 27 nov—1m 38, rue Conti

VENTES A L'ENCAN.

Succession de James P. Maguire—No 18,520 — Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Contenu d'un grand assortiment varié de linge fait, bottes, souliers, épingles et bagues en diamant, montres patentées en or et argent et bijouterie, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau No 74 rue de Chartres

SAMEDI, le 21 décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, encoignure des rues Girod et Levée, premier district, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 7 décembre 1861, le contenu dudit magasin, consistant en pantalons de casimir, satinets, draps, cotonnades, jeans et kerseys, paletots et surtouts en draps, casimir, satinets, cotonnades, jeans et kersey, foulards soie, mouchoirs de soie, caleçons et chemises de peau en toile et laine, flanelles croisées rouges et bleues, souliers bottes, cravates noires et en couleur, manteaux en drap velours, soieries, gilets drap et Marseille, devants de chemises toile, chemises plissées et en couleur, cartes à jouer, moustiquaires, violons et cordes de violons, bas et chaussettes, cravates noires et en couleur, porte-monnaie, montres en or et en argent, bijoux imaginables, bagues et épingles en diamant, malles de voyage, parapluies en soie et en coton, carabines, couvertures, vitrières et leur contenu, pistolets, coutellerie de toutes qualités, chapeaux feutre noirs et autres, et autres articles trop longs à énumérer.

Conditions—comptant sur les lieux.

N. B.—Les personnes dans ce genre d'affaires feront bien d'assister à la vente. 18 déc—16, 20 et 21

Vente renvoyée au 21 décembre 1861.

Vente sans réserve et à long crédit d'une terre à sucre et à riz.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.
Bureau, No 20, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 21 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

54 portions de terre situées sur le Bayou Lafourche, sur la rive droite du dit bayou, plus bas que Lockport et presque vis à vis l'habitation sucrière de M. Parra. Chaque portion mesurant un arpent de face au Bayou Lafourche sur 40 arpents de profondeur et les 54 portions ci-dessus forment une superficie de 2160 arpents.

Ladite propriété est très bien située, la fertilité du sol convient admirablement à la culture de la canne à sucre, du riz, des légumes et pour y élever du bétail.

La proximité de cette propriété de la Nouvelle-Orléans par le chemin du railroad des Opelousas ne requière que quelques heures de trajet tandis qu'autrefois c'était un voyage de trois ou quatre jours par navigation de steamboats.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant six pour cent d'intérêt par an, de date et garantie par hypothèque avec le privilège d'escompter leurs billets à dix pour cent.

Les bons de la confédération sont pris au pair.

La mise en possession sera à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jn. Cuvillier, notaire public
16déc

Succession de Wandelin Doll.

PAR ALFRED BOULIGNY, *encanteur.*
No 23, rue Royale

IL sera vendu à l'encan jeudi 23 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, d'après et conformément à un ordre de l'Hon J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 décembre 1861, No 17,690, pour compte de la succession de feu Wandelin Doll, les propriétés ci-après, situées dans le Deuxième et Quatrième District de la Nouvelle-Orléans.

1—Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui y sont construites ainsi que les droits et privilèges y appartenant, situés dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre le Passage de la Bourse et les rues de Chartres, Conti et St Louis, et désignés par les Nos 44 et 45 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 17 janvier 18[illegible] et déposé en l'étude de Théodore Seghers, autrefois notaire en cette ville.

Le lot No 44 mesure 16 pieds 8 pouces de face au Passage de la Bourse, sur 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur d'un côté et 16 pieds 8 pouces de large dans le fond.

Le lot No 45 mesure 16 pieds 8 pouces de face sur le susdit Passage, 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur un côté, 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur de l'autre côté, et 16 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

[illegible]

Le tout conformément aux plans qui seront exposés.

Termes et conditions de la vente de la propriété premièrement décrite—Comptant pour un montant suffisant pour payer un billet de la somme de $1550 signé du 23 mai 1861, jusqu'à parfait paiement...[illegible]

Actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public. 21déc—25, 30, janv. 2, 9, 16, 21

Magasin de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No 138.

LE soussigné donne de bons prix de meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en lots ou autrement.
Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. S. F. CASANAVE.
2déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½ rue Baronne.
CHARLES D. ELDER,
4 déc—au 6 janv Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin, à midi et quart, au bureau No 15½ rue Baronne.
CHARLES D. ELDER,
4 déc—au 6 janv Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année aura lieu au bureau, rue de la Commune, No 120, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.
N. O. J. TISDALE,
21déc—20f Trésorier.

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 20 du courant, et l'élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 5.
BENJ. F. FLANDERS,
3 déc—au 22 j Secrétaire.

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 6 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des bénéfices du chemin et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du 10 courant.
ALFRED BOURGES,
6déc—au 31 déc Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle Orléans, 16 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que le capital de cette Compagnie est annoncé à l'assesseur de l'impôt de guerre des Etats Confédérés.
17 déc—6f GEO H. ROZET, secrétaire.

Au profit des Volontaires blessés de la Louisiane.

LOTERIE

D'UN magnifique tableau en tapisserie représentant Isaac demandant la main de Rebecca. Ouvrage d'art exécuté par des dames Louisianaises, très richement encadré.

560 billets à $1, à vendre au magasin du soussigné, où le tableau est exposé.

NOTA.—Le tableau ci-dessus est offert en pur don par le soussigné, et le produit entier de la Loterie appartiendra aux bénéficiaires.

Le tirage aura lieu aussitôt le placement de tous les billets. E. CHEISMAN,
16déc—10f 95, rue de Chartres.

Maladies des poumons, de la gorge ET DU CŒUR, TRAITEES PAR L'INHALATION.

Le Dr ADOLPHUS FOLLIN,

ANCIEN associé du Dr ROBERT HUNTER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que son frère, le Dr A. F. FOLLIN, de Mobile, ne s'occupera pas, au dehors, de la spécialité seulement, mais de toutes les branches de sa profession, y compris la chirurgie.

Les personnes atteintes d'affections de la gorge, des poumons et du cœur peuvent consulter le Dr F. FOLLIN à son bureau,

Rue du Canal, No 156, près Baronne,

de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

☞ Les malades qui habitent la campagne et ne peuvent venir en ville, peuvent le consulter par lettre.

☞ Consultations en français, en anglais et en espagnol.

Le bureau du Dr A. F. FOLLIN est dans la rue du Canal No 156.
14 déc—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Souliers, Jouets et 50 caisses Savon.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, No 114,

Un assortiment général de marchandises sèches de saison; chaussures pour hommes, femmes et enfants; une variété de jouets et 50 caisses de savon pour famille. 20 déc

VENTE SANS RESERVE.

Linge fait, Chaussures, Marchandises sèches et Jouets d'enfants.

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

SAMEDI 21 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Un grand assortiment de linge fait, chapeaux, chaussures, marchandises sèches et jouets d'enfants.
Conditions à la vente 20déc

Habillements confectionnés pour hommes et enfants.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu lundi, 23 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 30, rue de Chartres, 150 lots habillements confectionnés pour hommes et enfants se composant d'un assortiment... habits...
Conditions à la vente 21 déc

Succession de Héloïse Baguerisse, veuve de Joseph Durand.

Effets mobiliers.

PAR HENRI SAMORY.
C. SAMORY, encanteur.

LUNDI, 30 décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, au No 207, rue Carondelet, entre les rues Julia et St-Joseph, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 décembre 1861, et pour compte de ladite succession—

Tous les effets mobiliers consistant en sideboards, tables, machine à coudre, chaises, sofa, bergères, lavabos, lits et garnitures, armoires, argenterie, verrerie, faïence, ornement de cheminée, ustensiles de cuisine, &c. &c.
Conditions—Comptant 20 déc—24 30

Vente positive et sans réserve de Diamants, Montres en or, Pendules à Sujets, Ornements de Cheminée et de Salons, Bronzes, Métal blanc et argenté premier titre.

PAR N VIGNIE, Encanteur.

LUNDI, 23 décembre 1861, à 11 heures A. M. il sera vendu, Passage de la Bourse, au coin de la rue Conti

Un magnifique assortiment de Diamants, Montres en or pour dames et messieurs, Pendules à sujets artistiques, Bronze et Porcelaine, Pendules (Boulle) Marbre noir et vert de mer, Ornements de Cheminée, Statuettes Bronze, Fauteuil et Biscuit, Vases à fleurs en porcelaine, Vases à [illegible], Couverts en métal blanc et argenté, 1er titre, Cuillères et fourchettes, grand et petit modèle, Cuillères à café, à sel et à moutarde, Cuillères à potage et à ragoût, Truelles à poisson, etc.
Conditions comptant sur livraison. 20déc

vente remise à lundi 23 courant.

Vente sans réserve pour cause de départ.

Pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti.

PAR J. EUGENE TOURNE, encanteur.

LUNDI, 23 décembre 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan sans réserve aucune, la pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti, avec un choix de drogues, médicaments patentés, parfumerie, etc.

Ladite pharmacie sera ... et s'il n'y a pas d'acquéreur, on procédera immédiatement à la vente par lots ...
Conditions comptant 12déc

Succession de Jules Bosse.

Jouets et articles de fantaisie.

PAR M. BARNETT JR, Encanteur.

IL sera vendu, lundi, 30 du courant, à 10 heures du matin, au magasin situé dans la rue de la Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 17 décembre 1861—

Un assortiment de jouets, de parfumeries et d'articles de fantaisie, comprenant en partie, poupées de tous genres, et articles de fantaisie propres pour cadeaux du nouvel an.

Egalement—Les installations de gaz et de magasin.
Conditions—Comptant. 18 déc

Vente renvoyée.

ESCLAVES A L'ENCAN

Succession de Juan Ygnacio de Egaña.

PAR N VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 octobre 1861, dossier de la Cour No 16,652, il sera vendu, à vente publique, le samedi 28 décembre 1861, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, les esclaves suivants, pour le compte de ladite succession:

1º—WASHINGTON âgé d'environ 46 ans, charretier et homme de charrette.
2º—MILLY PAGA, sa femme âgée d'environ 36 ans, ménagère.
3º—JACOB âgé d'environ 40 ans, cataracte à l'œil droit.
4º—JUDY sa femme, âgée d'environ 40 ans, estropiée de la main gauche et de la jambe au genou gauche.
5º—FRANÇOIS âgé d'environ 60 ans, ayant une hernie.
6º—VICTORINE sa femme, âgée d'environ 48 ans, bonne santé.
7º—DUCIS âgé d'environ 45 ans, bonne santé.
8º—PLEASANT âgé d'environ 35 ans, malade, paralysé.
9º—ALECK âgé d'environ 7 ans.
10º—ANTOINE âgé d'environ 50 ans.

N B — Le mari et la femme seront vendus ensemble.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit ... [illegible]

Actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public. 21déc—[illegible]

Succession de Hermann Nathan.

Café, Billard, Vins, Liqueurs, Meubles, &c.

PAR N VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 décembre 1861, dossier de la Cour No 18,543—Il sera vendu en vente publique, le VENDREDI 27 décembre 1861, à 11 heures A. M. à la dernière résidence du défunt, coin des rues Canal... les Champs-Elysées et Marigny, pour le compte de ladite succession—

Le contenu d'un Café consistant en billards, tables, comptoirs, chaises, fauteuils, tables, eau-de-vie, vins, liqueurs, installation de gaz—Aussi, les meubles, effets de ménage, &c.
Conditions—comptant à la livraison. 16déc—21 27

VENTES JUDICIAIRES.

P. McCANN vs. ses Créanciers et les Créanciers de Keegan et McCann.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 14,6[illegible].—En vertu d'un ordre de vente rendu le dix-huit de décembre 1861, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 31 de décembre 1861, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés pour le compte des créanciers susdits ... le fonds et l'installation d'un magasin de Marchandises Sèches, situé au No 144, rue du Canal ...
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JOHN P. WALDEN,
déc—3 1 Shérif de la paroisse d'Orléans.

R. Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicolas.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,646. En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de décembre 1861, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 21 de décembre 1861, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin d'habillements situé au No 199 rue de la Vieille Levée, entre celles Ste Anne et Madison, Deuxième District de cette ville, cédé par les insolvables à leurs créanciers, suivant bilan.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JOHN P. WALDEN,
9déc—9, 12, 14, 17, 21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Etienne Aynaud vs Alex Alexandre.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 de décembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 30 de décembre 1861, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds du café d'Orléans situé rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, 2me District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours—
Aussi l'installation et le bail du dit café.
Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Le bail expirera le 28 de février 1865 à raison de $60 par mois payables à la fin de chaque mois.
☞ Conditions—Pour le fonds de café, comptant au moment de l'adjudication, et pour le bail et l'installation, l'acquéreur paiera le loyer ainsi qu'il est dit plus haut, et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.
JOHN P. WALDEN,
18déc—18, 21, 24, 27, 30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Isaac Levy vs. ses créanciers—No 9819.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers dudit insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de Isaac Levy, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
21déc—6au10 Députe greffier.

Succession de François JARTOUX—No 17,383

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
17 déc—21, 24 Député Greffier.

Succession de J. B. LYNCH—No. 18,379.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'Exécuteur Testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
12 déc—16, 21 Député-Greffier.

Thomas Roesch vs ses créanciers—No. 15,171

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. DREUX,
13déc—17, 21 Député-Greffier.

Succession de Clement VONVOIGTS—No 18,586.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que H. T. Skee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession du feu Clément Von Voigts, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
13déc—17, 21 Député-Greffier.

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—
100 Mulets d'omnibus.
J. B. SLAWSON,
Sept—[illegible] No 4, rue Royale.

BATISSES PONTALBA,

A louer.

Bâtisses et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PETCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce et Echange, Abbey. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

R. SCOTT, encanteur,

VENDRA aujourd'hui, à 10 heures et demie à son magasin d'encan, No 51, rue Gravier—

30 caisses Vin rouge,	20 douzaines Seaux,
15 do Vermouth,	10 boîtes Sperm Candles,
15 do Muscat,	15 paniers Champagne,
30 paniers Huile d'Olive,	30 doux Faïence française,
5 barils Lard 1re qualité,	1 Carabine-revolver à 6 coups
65 caisses Savon ordinaire,	1 Pistolet revolver à 5 coups.

Conditions—comptant. 21 déc

BIJOUTERIE FINES.

Vente sans limite de belle bijouterie fine, pierres précieuses, diamants, etc.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI 24 décembre et le 27, 31 et 31, à 11 heures A. M. il sera vendu, sans limite, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse—Un assortiment général de belle Bijouterie fine et diamants, &c., des plus belles qualités, consistant principalement en boucles d'oreilles, épingles, boutons, dormeuses, broches, bracelets, bagues, de toutes qualités en brillants et pierres fines, montres en or et en argent, porte-monnaie et porte-plumes en or et argent, chaînes et colliers de dames et messieurs, parures en or et pierres fines, et beaucoup d'autres articles de bijouterie trop longs à énumérer.

Plaques et objets en argent, porcelaines et cristaux tailles verres de Bohême, &c., &c.
Conditions—Comptant à la livraison. 21 déc

A la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Vente positive et sans réserve d'articles convenables pour cadeaux de Nouvel An

PAR M. BARNETT jr, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 du courant, à 10 heures du matin à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Un magnifique assortiment d'objets de fantaisie montrés en or, diamants ... comprenant en partie vases de cheminées, candélabres, pendules et plaque Ornements de salon, &c.

Montres en or pour dames et pour messieurs.

Boucles d'oreilles et épinglettes en diamant et un grand nombre d'autres articles dont l'énumération serait trop longue. Le tout pourra être inspecté lundi.
Conditions—Comptant sur livraison. 21déc

PAPIER PEINT.

PAR M BARNETT, jr

AVIS est par le présent donné aux marchands de papier peint, entrepreneurs en bâtiments et au public en général:

Que LUNDI prochain, vingt trois courant, il sera vendu par l'entremise de M Barnett jr, encanteur, le fonds de papier de tentures situé rue de Chartres, No 146, près de la rue Toulouse, à 11 heures du matin, et consistant en

Commun,

Petit satin,

Satin, &c. &c.

BORDURES VELOUTEES et imitation,
DEVANTS DE CHEMINEES,
STATUES, ornements &c. &c.

Conditions. Pour toutes ventes au-dessus de $200, 60 jours de crédit avec billets endossés à satisfaction pour toutes sommes au-dessous—comptant.
13 déc—au 23

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs un lot d'eaux de vie de pêches et de pommes, &c.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane No [illegible] En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le lundi trente jour de décembre 1861 à 11 heures du matin, au magasin No 2, de la Nouvelle Douane, des articles ci-après savoir:

6 barils eau de vie de pêche, 5 barillets brandy de pêche, 4 barillets vin de Porto, 4 dito brandy à 3 dito brandy de pommes, 10 barils vin de Malaga, une caisse de cigares, 10 barils de [illegible], 3 dito brandy de pêche, 2 dito pêches à l'eau de vie.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861.
12déc C. B. BEVERLEY,
Marshal des E. C.

Vente par le marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs des Railroad Iron, de District de la Louisiane—No 84 ... 13 livres—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane—No 84.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, le MARDI, 31 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, ... [illegible]

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861.
12déc—au 24 C. B. BEVERLEY,
Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs Deux caisses de Linen Drills

DANS la Cour des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 87. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique au plus haut enchérisseur le LUNDI, vingt-trois décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale ... deux caisses de Linen Drills, marquées B—F—Nos 2[illegible] et 2177.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861.
12 déc—au 23 C B BEVERLEY,
Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs 26 caisses de cigares—Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 83.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique au plus offrant enchérisseur le LUNDI 23 décembre 1861 à 11 heures du matin, au magasin No 2 de la Nouvelle Douane, les articles suivants: [illegible]

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861.
12déc—au 23 C B BEVERLEY,
Marshal des Etats Confédérés.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs [illegible] chargements de charbon ... [illegible]

DANS la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No [illegible]. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique au plus haut enchérisseur le [illegible] décembre 1861, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, les chargements de charbon ... [illegible]

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861.
12déc—au 23 C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

REGIMENT DES NATIVE GUARDS — Ordre ... Les officiers ... sont requis de se réunir ... jeudi 26 décembre ... [illegible]
H. D. OGDEN,
20 déc—2 Lieutenant-colonel commandant.

Compagnie Economy Native Guards — ATTENTION!—Les membres de cette Compagnie sont requis de se rendre, en grande tenue, à leur caserne DIMANCHE 22 du courant, à 8 heures précises du matin.

La plus grande ponctualité est demandée.

☞ L'école de peloton aura lieu, comme d'habitude, vendredi 27 du courant. L'appel aura lieu à 6 1/2 heures P. M.—Par ordre du capitaine
BENJAMIN XAVIER,
20 déc—2 Sergent Major

Ordre No 5—**Quartier Général du Bataillon Chalmette.**—Nlle Orléans 19 décembre 1861

I—Le "Frappe d'abord", capitaine F. Witz, ayant été admis dans le Bataillon, seront connus et désignés comme compagnie H.

II—Par l'admission de cette huitième compagnie, le Bataillon devient un régiment. L'élection du Colonel aura lieu en vertu des ordres émanant du Quartier Général de la 1re division de la milice de la Louisiane.
Par ordre de N. BIZYMA, [illegible]
Lieutenant-colonel commandant
19déc—4f ALFRED BOURGES, Adjudant.

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 16 décembre 1861—Ordres généraux No 44—Conformément aux ordres généraux No 47 du Quartier Général de la Division, les régiments de l'armée confédérée seront à partir de cette date, appliqués aux troupes de cette brigade—Les commandants des corps attachés à la Légion de la Louisiane sont requis de faire part du présent ordre à leurs troupes, et de surveiller rigoureusement à exécution. Par ordre
NUMA AUGUSTIN, Col. commandant
19déc—3f GEO A. FOSDICK, Inspect. de Brig.

Aux Volontaires Français Indépendants.

LES membres du Bataillon qui ne sont pas encore habillés pour la bénédiction des drapeaux qui aura lieu DIMANCHE PROCHAIN, sont prévenus qu'ils trouveront chez le soussigné

Des vareuses d'ordonnance à $1 25, des guêtres à 75 cents, des képis à $1 et $1 50.

Il a aussi à procurer une quantité suffisante de bouquets d'ordonnance qu'il débitera à 15 cents.
CHARLES LEVY
20 déc—21 71, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.

Association Louisianaise des Vétérans de 1814-15.

LES membres de cette Association se réuniront LUNDI PROCHAIN vingt-trois du courant à la Bourse St-Louis, à midi, pour procéder à l'élection de leurs officiers devant servir pendant l'année 1862. Par ordre du président. PHILIPPE LANAUX,
20 déc—21, 23 Secrétaire.

CHARBON! CHARBON!

A VENDRE dans l'Exchange Place, No 14, différentes qualités de charbon ... F. H. WILLARD.
14 déc—3m

LA COTE ET LAFOURCHE

Jours de départ, tous les lundis et jeudis, à 5 heures P. M.

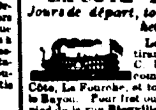

Le bateau à vapeur COUNTESS, tirant 18 pouces d'eau, capitaine W. C. Harrison, partira positivement, comme il est dit ci dessus, pour la Côte, La Fourche, et tous les ports intermédiaires sur le Bayou. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville, ou à GEO D. HITE, Rue Front, No [illegible]

☞ Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que ce bateau continuera les voyages et descendra le bayou à chaque fois.

N B — Les soldats, les marchandises pour l'armée ou les articles donnés au marché gratuit ne paieront pas de fret. 13 déc

Jour de départ—Le SAMEDI à 5 heures P. M.

Pour les Opelousas via l'Atchafalaya

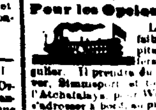

Le bateau à vapeur M. RELF, d'un faible tirant d'eau, C. C. Pickett, capitaine, et Theo. Lastrapes, commis, fera les voyages comme paquebot régulier. Il prendra du fret et des passagers pour Old River, Simmesport et tous les ports intermédiaires sur l'Atchafalaya pour Washington. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti. Le M. RELF se chargera également du commerce de la côte.
11 décembre

POUR LES ATTAKAPAS.

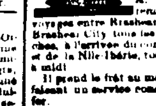

Le beau bateau à vapeur DON LOUIS, capitaine F. E. Burke, A. Labarthe commis, fera régulièrement, pendant toute la saison, les voyages entre Brashear City et les Attakapas, la Nouvelle Ibérie, St Martinville, vendredi et dimanche, et les mercredis, par le railway des Opelousas, et de la Nlle Ibérie, les mardis, jeudis et samedis, à midi.

Il prend le frêt au même taux que les autres bateaux faisant un service concurremment avec les chemins de fer. 18déc—1m

☞ Le DON LOUIS prolongera ses voyages du dimanche jusqu'à St. Martinville et [illegible]

PAQUEBOT INDEPENDANT

Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, Capitaine A. F. Ramar, partira pour Lafourche tous les LUNDIS et VENDREDIS à 5 heures P. M. Pour revenir à la Nlle Orléans, il partira de Lockport tous les MERCREDIS et SAMEDIS. Pour le frêt s'adresser à bord [illegible]

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils de Bi-Sulphite de chaux. A vendre par J. ALBRECHT
9 déc No 183, rue du Canal